(Cornwall), Macdonald (Glengarry), Macdonald (Toronto Ouest), O'Halloran, Pâquet, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Rymal, Scatcherd, Tasche-renu, Thibaudeau, Tremblay et Wallbridge (Hastings Nord) .- 33.

La séance est ensuite levée.

LUNDI, 13 mars 1865.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Lorsque la chambre était sur le point de s'ajourner vendredi soir, M. l'ORATEUR, il a été convenu que nous terminerions aujourd'hui les débats sur l'adresse. En conséquence, je propose:

" Qu'un comité, composé des hon. MM. les procureurs-généraux Macdonald et Cartier, des hon. MM. Galt et Brown, et de MM. Robitaille et Haul-TAIN, soit nommé pour préparer le projet d'une adresse à Sa Majesté, basé sur les résolutions adoptées vendredi dernier, le 10 du courant, au sujet de l'union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

L'Hon. J. H. CAMERON—Avant que cette motion ne soit adoptée, M. l'ORATEUR. je me propose de présenter,—cur je crois que c'est maintenant le moment de le faire,la résolution dont j'ai donné avis il y a quelques jours. Je désire donc mettre entre vos mains, M. l'ORATEUR, secondé par M. M. C. CAMERON, cette résolution qui est comme suit:

" Que tous les mots après" Que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, demandant à Son Excellence de vouloir bien, en vue des grands intérêts qui sont mis en jeu dans une mesure si importante, et qui change entièrement la constitution de cette province, ordonner qu'il soit fait un appel au peuple avant que le parlement impérial ne confirme ou décrète la dite mesure."

J'ai compris l'autre jour que l'hon. précureur-général du Haut-Canada avait l'insentation de soulever une question d'ordre à propos de la présentation de cette résolution à cette phase des débats. Je voudrais savoir si telle est encore son intention, parce que, dans co cas, je me bornerai à discuter ce point en premier lieu. L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-

Oui, je soulève l'objection. Je ne veux pas provoquer de discussion, mais seulement demander la décision de M. l'ORATEUR sur

le point d'ordre.

L'Hon, M. L'ORATEUR-Ayant appris que le point d'ordre devait être soulevé, j'ai étudié la question, et je déclare que la présentation de cette résolution est dans l'ordre.

L'HON. J. H. CAMERON-Je vais donc, dans ce cas, présenter à la chambre les remarques que je crois nécessaire de faire, tant sur la question générale que sur la matière particulière de ma motion. comme la chambre sait que je la trouble très rarement de mes discours sur aucuno question, à moins que je ne la regarde comme importante, et que lorsque je le fais j'occupe rarement le temps de la chambre pendant longtemps, j'espère qu'elle m'accordera toute son indulgence pendant que je ferai ces remarques. En considérant la longueur du temps occupé à la discussion de ce sujet, et le grand désir qui existe dans l'esprit de tout le monde, que cette affaire soit terminée le plus rapidement possible, je puis promettre à la chambre que je serai court. J'ai déjà, en tant que mon vote individuel dans cette chambre y est concerné, fait exactement ce que j'aurais fait si je n'avais été qu'un simple électeur appelé à voter. Nous nous sommes prononcés sur les résolutions soumises à la chambre, et j'ai prouvé jusqu'à quel point j'en appréciais l'importance et la nécessité en votant en leur faveur,-et, si je devais exercer mon droit de vote comme électeur, je ferais, en dehors de la chambre, ce que j'ai fait dans son enceinte, et je me déclarerais en faveur de ces résolutions, tout en n'étant pas convaincu que le projet d'une confédération des provinces serait aussi avantageux qu'un projet plus vaste d'union législative. Mais j'ai toujours cru que, si l'on voulait obtenir quelque chose à l'avantage du pays, il ne fallait pas insister sur ce qui est impossible, -sur ce qui ne peut-être obtenu,-mais qu'il fallait chercher à obtenir ce que l'on peut raisonnablement atteindre, et avec le temps on peut parvenir à réaliser ce qui de de loin parait impossible. (Ecouter!) Je crois que la confédération des colonies nous conduira plus tard à une union législative. La seule difficulté que j'aie éprouvée, est que je crois qu'il aurait été infiniment mieux si tous les pouvoirs donnés aux gouvernements locaux étaient aussi donnés au gouvernement général, de manière que lorsque le temps serait arrivé, lorsque toutes ces petites étoiles tomberaient du firmament. le gouvernement général posséderait tous ces pouvoirs, et qu'il n'y aurait alors aucune